



PRÉFET  
DU FINISTÈRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

VILLE DE  
**Brest**



# CONVENTION DE SÉCURITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE BREST 2021 - 2026

## RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BREST



VICTIME OU TÉMOIN

**RÉAGIR**  
PEUT TOUT CHANGER.

INFORMATIONS

POL  
NATI

POLICE  
NATIONALE



Jeudi 25 novembre 2021

## Signature de la convention de **sécurité** entre **l'État** et la Ville de **Brest**



# ÉDITO

**Le Préfet du Finistère, pour l'État, et le Maire de Brest, pour la Ville de Brest, ont signé ce jour une convention de sécurité afin de renforcer la sécurité sur le territoire de la commune de Brest.**

**Mobilisés pour la sécurité et la tranquillité des Brestoises et des Brestois dans tous les quartiers, l'État et la Ville de Brest renforcent leurs actions.**

L'élaboration conjointe de cette convention entre l'État et la Ville de Brest s'est appuyée sur un diagnostic partagé qui a permis l'émergence d'un programme d'actions autour de sept axes, pour la période 2021/2026 : la sécurité du quotidien sur l'espace public partout dans la ville; la lutte contre les conduites addictives; les trafics et leurs conséquences; la lutte contre les violences intrafamiliales ; les violences faites aux femmes et le harcèlement ; la sécurité des transports et des déplacements ; la sécurité de la vie nocturne ; la protection des bâtiments publics et des animations organisées ; le partage de l'information en matière de délinquance.

L'État et la Ville de Brest entendent particulièrement renforcer la présence humaine de la puissance publique au sein du centre-ville et dans les quartiers, en coordonnant davantage l'action de la police nationale et des services de la Ville.

L'objet de la convention est également de rendre plus lisibles les coopérations et actions engagées par l'État et la Ville de Brest et de les renforcer afin de répondre à la demande locale de sécurité et à l'évolution de la délinquance constatée sur le territoire.

Afin de lutter contre ce phénomène et d'améliorer le travail d'enquête des policiers, 15 caméras de vidéoprotection seront notamment installées dès 2022 sur l'espace public brestois, à la demande de l'État, dans une perspective de renforcement des capacités d'enquête judiciaire de la police par l'établissement de preuves et d'anticipation des troubles à l'ordre public.

Un point d'avancement de la convention sera effectué trois ans après son adoption afin d'examiner la mise en œuvre de ces actions.

**Ensemble, dans le respect des compétences de chacun, l'État et la Ville de Brest réaffirment leur ambition partagée pour la sécurité à Brest.**

**Cette ambition se traduit par un engagement financier, technique et humain conforté, tant de l'État que de la Ville de Brest, venant renforcer les actions déjà mises en œuvre ces dernières années.**

# UN ENGAGEMENT PARTAGÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Les enjeux de sécurité mobilisent au quotidien l'État et la Ville de Brest.

La vente et la consommation de stupéfiants, les vols dans certains commerces, les vols avec ou sans violence sur l'espace public, les situations de harcèlement dans l'espace public et d'agression, de jour et de nuit, les incendies volontaires de véhicules ou dans des immeubles, les occupations de halls, les cambriolages, les violences intrafamiliales : toutes ces difficultés que vivent des Brestoises et des Brestois dans plusieurs quartiers, justifient de réaffirmer et de renforcer l'effort coordonné entre l'État et la Ville.

Assurer pour tous les habitantes et habitants de vivre en sécurité dans tous les quartiers constitue un droit fondamental. Cela nécessite de mettre en mouvement, de manière coordonnée, dans le respect des compétences que la loi a donné à chacun, de nombreuses politiques publiques portées par l'État et les collectivités territoriales.

À Brest, cet engagement partagé entre l'État et la Ville pour la sécurité de toutes et tous, pour la prévention de la délinquance et pour l'accompagnement des victimes, a permis la mise en œuvre de dispositifs et actions dans une réelle logique de co-production. Il a permis aussi la mobilisation de nombreux acteurs de la cité, chacun en ce qui le concerne : bailleurs sociaux, acteurs éducatifs et sociaux, etc.

La convention s'inscrit dans le cadre des dispositifs de coproduction de la sécurité existant sur Brest, notamment le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, qui deviendra conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance en 2022.

**La mise en œuvre des engagements réciproques de la convention fera l'objet d'une évaluation régulière entre l'État et la Ville de Brest. L'État et la Ville s'engagent à une revue à mi-parcours de l'ensemble de leurs engagements au cours de l'automne 2024.**

# DES ACTIONS NOUVELLES POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ À BREST

La convention de sécurité entre l'État et la Ville de Brest énonce de nouveaux engagements respectifs pour la période 2021-2026, autour de **sept axes forts** :

## 1. La sécurité du quotidien sur l'espace public partout dans la Ville

- Engagements de l'État :
  - renforcement des effectifs de police sur le terrain, dans le cadre du Beauvau de la sécurité. Ce mouvement a déjà commencé à Brest au cours de l'été 2021, avec l'arrivée de nouveaux effectifs : 23 arrivées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre, dont 14 créations de postes. Parmi les arrivants, deux fonctionnaires de police sont spécifiquement mobilisés sur le sujet des violences conjugales. Ces renforts permettent d'atteindre, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, un effectif total de 333 agents sur la CSP de Brest. Ils permettront également la création d'une brigade anti-criminalité (BAC) de jour ;
  - déploiement d'un dispositif de vidéoprotection dans l'espace public de la commune, que la police nationale exploitera en propre au commissariat dans une perspective d'établissement de preuves pour alimenter les procédures judiciaires et anticiper les troubles à l'ordre public. Dès 2022, ce sont 15 caméras fixes ou mobiles qui seront déployées de manière prioritaire sur le centre-ville. À l'issue d'une évaluation du dispositif, de nouvelles caméras seront ensuite installées par tranches successives, afin de répondre à des besoins spécifiques dans des espaces publics préalablement identifiés conjointement entre la Ville et l'État.
- Engagements de la Ville de Brest :
  - création en 2022 de la brigade de tranquillité urbaine, composée de 10 agents en 2022, 18 en 2023 et 25 agents en 2025, dont 21 auront le statut d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) ;
  - augmentation du nombre d'agents de l'équipe de médiation urbaine pour passer à un total de 15 agents d'ici 2025, dont une équipe spécifiquement dédiée au secteur Liberté Mathon bas Jaurès ;
  - facilitation de la mise en œuvre par l'État d'un dispositif de vidéoprotection participant à renforcer les capacités d'élucidation de la police nationale et l'anticipation des troubles.

## 2. La lutte contre les conduites addictives, les trafics et leurs conséquences

- Engagements de l'État :
  - déploiement des opérations visant à assurer de manière pérenne le démantèlement des points de deal ;
  - renforcement de l'établissement des preuves dans les procédures judiciaires par le développement, avec l'appui de la ville de Brest, de la vidéoprotection en centre-ville, en lien aussi avec la cartographie des points de deal.
- Engagements de la Ville de Brest :
  - construction en 2022 des nouveaux locaux pour la brigade cynophile de la police, dont un chenil ;
  - pérennisation du dispositif de prise en charge par la ville des vacances de médecins au commissariat ;
  - poursuite et renforcement du plan alcool pour lutter contre les consommations excessives.

## 3. La lutte contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et le harcèlement

- Engagements de l'État :
  - soutien au dispositif des intervenants sociaux en commissariat de police et brigade de gendarmerie ;
  - déploiement des bracelets électroniques dit anti-rapprochement (BAR) et des téléphones grave danger (TGD).

- Engagements de la Ville de Brest :
  - renforcement des actions d'aides aux victimes et la création, à proximité du commissariat, d'un lieu d'accueil dédié à toutes les victimes, regroupant les acteurs du territoire ;
  - poursuite des marches exploratoires.

#### 4. La sécurité des transports et des déplacements

- Engagements de l'État :
  - renforcement des opérations de contrôles menées dans les transports ;
  - renforcement des opérations de contrôle des deux-roues notamment dans le cadre de la lutte contre les rodéos urbains.
- Engagements de la Ville de Brest :
  - participation au travail mené par la Métropole dans le cadre de ses compétences, sur la poursuite de la sécurisation du transport public, notamment au travers du programme de renforcement de l'offre de transport – création d'une seconde ligne de tramway ;
  - participation au travail engagé par la Métropole de renforcement du niveau de sécurisation dans les transports, dans la continuité des actions déjà conduites : caméras dans les bus et trams et stations, présence de médiation, présence d'agents de sécurité permettant de conduire à la création d'une brigade de tranquillité des transports composée de 15 agents.

#### 5. La sécurité de la vie nocturne

- Engagements de l'État :
  - renforcement des dispositifs spécifiques de sécurisation par les services de sécurité publique (patrouilles, pédestres, points fixes, etc.) ;
  - accompagnement des gérants d'établissements sur les bonnes pratiques professionnelles.
- Engagements de la Ville de Brest :
  - pérennisation de la ligne de bus de nuit pour améliorer les déplacements en sécurité (ligne Noctibus).

#### 6. La protection des bâtiments publics et des animations organisées

- Engagements de l'État :
  - renforcement de la coordination des forces de sécurité intérieure pour adapter l'organisation des événements à la menace ;
  - déploiement d'un second référent sûreté à Brest permettant un accompagnement des collectivités publiques et des entreprises sur les dispositifs de sûreté existants
- Engagements de la Ville de Brest :
  - poursuite des aménagements d'espaces publics afin d'améliorer la tranquillité et la sécurité, notamment des événements et des manifestations ;
  - renforcement de la protection Vigipirate des bâtiments publics : en prolongement du plan d'équipement mis en œuvre depuis 2020, 204 nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées en 2022-2023 sur les établissements de la collectivité.

#### 7. Le partage de l'information

- Engagements réciproques :
  - instauration d'un échange d'informations permanent dans le cadre des dispositifs de coproduction de la sécurité existant sur la ville de Brest et sur le territoire de la Métropole, notamment le conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance ;
  - suivi des actes délictuels et de leur évolution par un tableau de bord de la délinquance mensuel et annuel.

**Contact presse - Préfecture du Finistère :**

*Bureau de la communication interministérielle*

*Tél: 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66*

*Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)*

*42, boulevard Duplex*

*29320 Quimper Cedex*

**Contact presse - Ville de Brest :**

*Laurent Bonnaterre,*

*responsable unité relations presse*

*Mél : [laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr](mailto:laurent.bonnaterre@brest-metropole.fr)*



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Préfet du Finistère



@Préfet29



Préfecture du Finistère